



# HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Papeete, le 28 avril 2022

### **Elections législatives : convocation des électeurs et ouverture de la période de dépôt des candidatures**

Par le [décret n° 2022-648 du 25 avril 2022](#), les électeurs de Polynésie française sont convoqués pour choisir leurs Députés à l'Assemblée nationale. **Le premier tour de scrutin est fixé au samedi 4 juin 2022**, en Polynésie française et le second tour aura lieu le 18 juin 2022.

**Le dépôt des candidatures pour le premier tour** des élections législatives débute à compter **du mercredi 27 avril à 7h30**, soit le lendemain de la publication du décret précité (article R. 216 du code électoral).

La date de clôture de réception des candidatures est fixée au vendredi 13 mai 2022, à 18 heures. Aucune candidature ne pourra être reçue au-delà de cette date et de cet horaire. Les candidatures déposées peuvent être retirées jusqu'au vendredi 13 mai 2022 à 18 heures.

Les candidatures doivent être déposées :

- **par le candidat en personne ou son suppléant**,
- **uniquement au Haut-commissariat, à la Direction de la réglementation et des affaires juridiques (DIRAJ)**, bureau de la réglementation et des élections, avenue Pouvana'a Oopa,
- **les jours ouvrés** : du lundi au jeudi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h, et le vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 15h. Une permanence sera assurée le **vendredi 13 mai 2022 jusqu'à 18 heures**.

La déclaration de candidature constitue une **formalité substantielle**. Le simple fait d'avoir informé le représentant de l'État de son intention de se présenter aux élections législatives en demandant l'envoi des formulaires à remplir ne constitue pas un acte officiel de candidature.

En Polynésie française, les candidats sont invités, lors du dépôt de leur déclaration de candidature, à préciser la **couleur de leurs futurs bulletins de vote, affiches et circulaires** (art. R. 209 du code électoral), à indiquer éventuellement l'emblème qui sera imprimé sur le bulletin de vote (art. L. 390).

Le formulaire de déclaration de candidature est disponible sur le [site internet du Haut-commissariat](#).

Les informations concernant les conditions pour se porter candidat, le contenu de la déclaration de candidature et les pièces justificatives à produire seront précisées dans le **mémento à l'usage des candidats**, qui sera prochainement disponible et mis en ligne dans la rubrique « élections législatives 2022 » sur le site Internet du Haut-commissariat.

Dans l'attente, la Direction de la réglementation et des affaires juridiques (DIRAJ), bureau de la réglementation et des élections, se tient à l'entière disposition des candidats pour toutes informations.  
Téléphone : 40 46 47 00 - Mèl : [election@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:election@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

## **Cabinet Bureau de la communication interministérielle**

Tél. : (689) 40 46 87 00 – Port. : (689) 89 43 00 31  
Mél : [communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)  
[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

BP 115 – 98713 Papeete  
Avenue Pouvana'a a Oopa